



**SE FAIRE ACCOMPAGNER,
C'EST METTRE TOUTES
LES CHANCES DE SON CÔTÉ!**

Les avantages de la démarche d'accompagnement acces-VAE

En matière de VAE, l'accompagnement officiellement reconnu ne concerne que la phase de préparation du dossier de validation (livret 2).

Le dispositif acces-VAE propose un accompagnement sur toutes **les phases de la VAE**. En amont de la recevabilité du dossier, acces-VAE aide le candidat à définir ses besoins et construire un parcours cohérent. A l'issue de cette phase, acces-VAE accompagne le candidat pour la préparation du dossier et le passage devant le jury. Cet accompagnement comprend également 10h d'appui rédactionnel pour la préparation du livret 2.

En aval de la présentation devant le jury et en cas d'échec ou de validation partielle, acces-VAE élabore avec le candidat un plan d'action pour éviter l'abandon.

La VAE, c'est la possibilité de faire coïncider l'intérêt des salariés avec celui de l'entreprise... Une opportunité à saisir pour préparer l'avenir dans le cadre de projets partagés et concertés.

acces**VAE**
**EN ROUTE VERS
LA RÉUSSITE**



SOLUTIONS ÉVOLUTION ANTICIPATION

acces**VAE**

ÊTRE ACCOMPAGNÉ À TOUTES
LES ÉTAPES DE LA VALIDATION
DES ACQUIS



acces**VAE**
accompagner vers la réussite

www.acces-vae.com
acces-vae@agefos-pme.com



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

agefos-pme-iledefrance.com

AGEFOS PME créée et gérée par les partenaires sociaux





Acces-VAE pourquoi ?

Depuis son instauration en 2002, le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience, **VAE**, jouit d'une notoriété certaine. Pourtant, malgré l'intérêt du dispositif, trop peu de candidats s'engagent dans la démarche. Et parmi les candidats engagés, la moitié seulement parvient à décrocher une certification. L'accompagnement des candidats est insuffisant alors qu'il est un facteur décisif de réussite à la validation.

C'est pourquoi AGEFOS PME Ile-de-France a créé le dispositif acces-VAE dont l'objectif est de garantir à chaque candidat à la VAE, le bénéfice d'une prestation d'accompagnement renforcé.

Acces-VAE pour qui ?

- Toutes les entreprises adhérentes à **AGEFOS PME Ile-de-France** (de moins de 250 salariés et n'appartenant pas à un groupe) au titre du plan de formation.
- Tout salarié (CDI, CDD, temps plein ou temps partiel) ayant au moins 3 ans d'expérience sur la certification choisie.

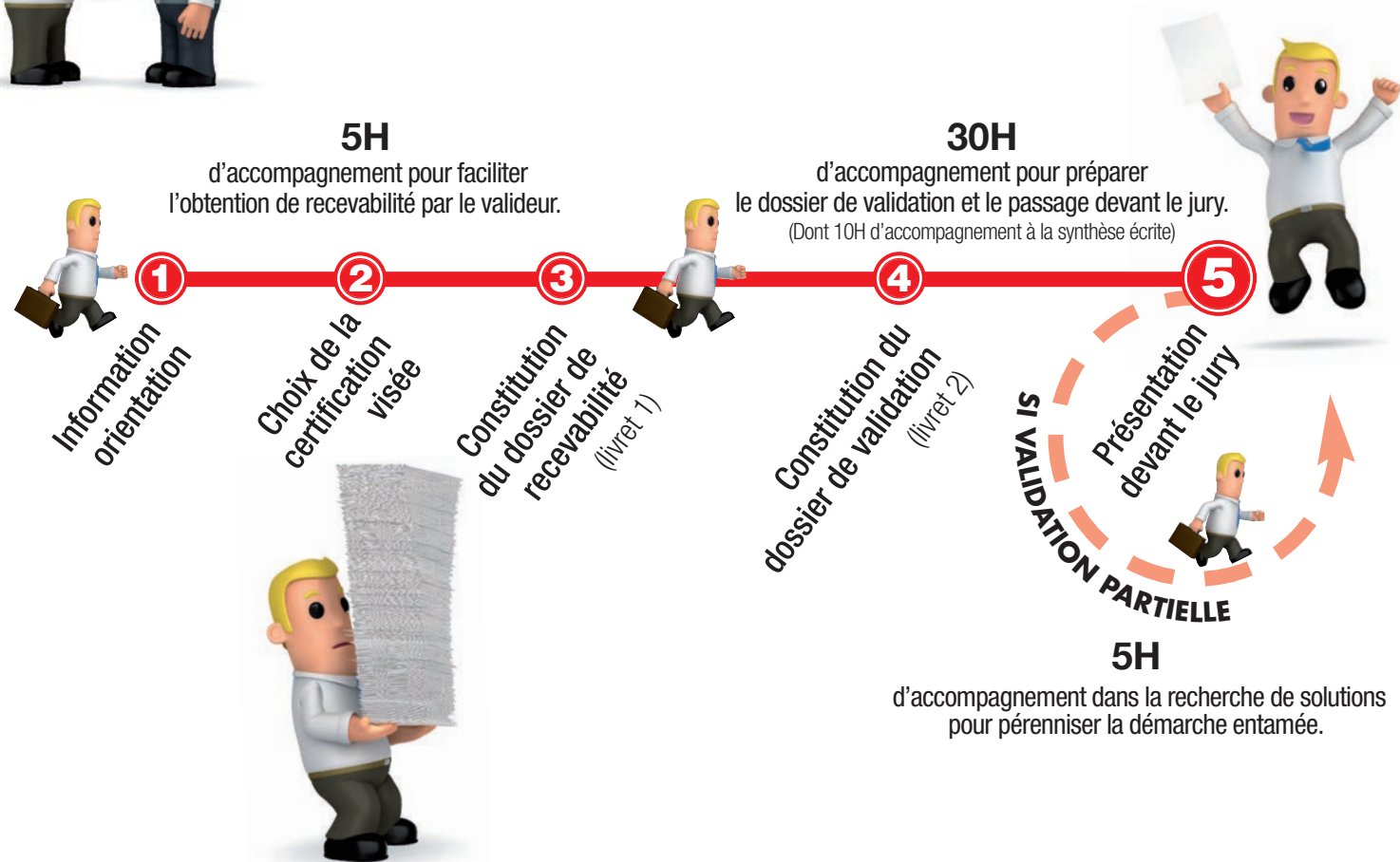
Acces-VAE comment ?

Les candidats bénéficient de conseils à l'orientation, d'une aide et d'un appui méthodologique tout au long de leur parcours **VAE**, quelle que soit la certification choisie.

L'accompagnement est assuré sous forme de suivi individuel par l'un des organismes sélectionnés par **AGEFOS PME Ile-de-France**. Ces organismes ont été retenus pour leur expertise dans les domaines de la **VAE** et de l'orientation professionnelle. Les heures d'accompagnement sont financées par **AGEFOS PME Ile-de-France** avec le soutien du Fonds social européen. Retrouvez la liste des organismes référencés sur **acces-vaе.com**.



LES **5** ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ACCES-VAE



En pratique

Vous souhaitez mettre en œuvre une VAE pour un ou des salariés de votre entreprise. Il vous suffit de prendre directement contact auprès de l'un des organismes référencés, dont la présentation et les coordonnées figurent sur **acces-vaе.com**. L'organisme sélectionné sera l'interlocuteur unique du candidat tout au long du parcours VAE. Il se charge également des formalités administratives.

Financement

L'ensemble du parcours d'accompagnement est financé dans le cadre du plan de formation, sans impacter votre budget formation. Le cofinancement du Fonds social européen et d'AGEFOS PME Ile-de-France vous garantissent une prise en charge financière à 100% du parcours d'accompagnement moyennant une participation forfaitaire de 120 € TTC par personne.